

Commune de VILLEDIEU-SUR-INDRE (36) Carrière "Bois du Prieuré"

Demande d'autorisation environnementale
Renouvellement et extension de carrière

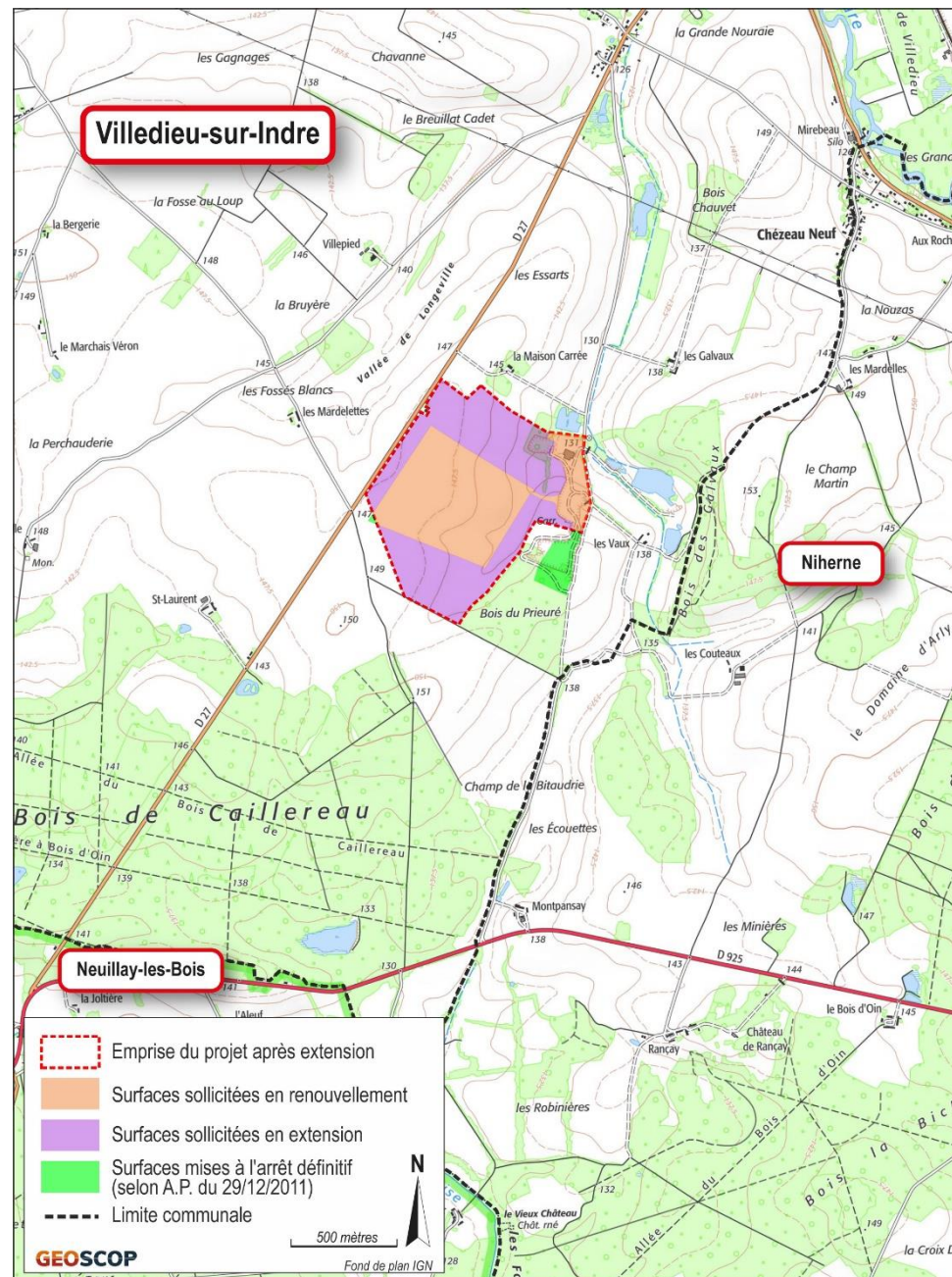
rubriques ICPE 2510, 2515, 2517
rubriques IOTA 1.1.2.0 et 2.1.5.0

Note de présentation non technique

*PJ n°7 du Cerfa n°15964*01*

Sommaire

I.	LE PROJET	3
II.	LES CHIFFRES CLES	3
III.	L'EXPLOITATION	4
IV.	DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET	5
V.	LA REMISE EN ETAT DU SITE	8



I. LE PROJET

La **société LAVAUX** exploite les calcaires du secteur « Bois du Prieuré » sur la commune de Villedieu-sur-Indre (36) depuis 1998.

La société LIGERIENNE GRANULATS a acquis la société SA LAVAUX en juillet 2014 lui permettant d'intégrer à son dispositif les deux carrières de Villedieu-sur-Indre (« Les Veaux » et « Bois du Prieuré »), la carrière de Sillars (86 ; département de la Vienne) et la carrière de Ciron (36) en cessation d'activité (procès-verbal de recollement du 04 novembre 2020).

L'arrêté préfectoral du 29 décembre 2011, autorisant le renouvellement et l'extension de la carrière, ainsi que l'installation de traitement du matériau extrait est toujours en vigueur. La durée de l'autorisation est de 17 ans, soit jusqu'au 29 décembre 2028. Elle inclut la phase finale de remise en état du site. Une station de transit a également été déclarée pour accueillir les stocks des produits finis (station de transit de produits minéraux solides).

Les matériaux extraits et produits par la société LAVAUX sur la carrière du Bois du Prieuré sont des granulats (gisement exploité : calcaire de Levroux) permettant d'approvisionner :

- Le secteur local et les chantiers de BTP de la région Centre-Val de Loire ;
- Les régions limitrophes (départements de la Nièvre et de l'Allier) pour la fourniture des matériaux pour l'amendement agricole des sols.

Le projet de renouvellement et d'extension a pour but de pouvoir répondre aux besoins du secteur local, des chantiers de la région et des régions limitrophes (avec notamment la fourniture d'amendements pour l'agriculture) et de pérenniser l'activité de la carrière dont le gisement arrivera à épuisement plus tôt que prévu.

De plus, ce gisement constitue **une réserve substantielle de matériaux de substitution à l'exploitation des alluvions en lit majeur.**

II. LES CHIFFRES CLES

Le porteur de la demande d'autorisation environnementale est la société LAVAUX. Le tableau ci-contre indique les chiffres clés du projet de renouvellement et d'extension de la carrière.

Objet de la demande	
Demande d'autorisation au titre de la réglementation des ICPE et de la loi sur l'Eau	
Autorisation de défrichement	
Renouvellement d'autorisation et extension de carrière	
Caractéristiques de l'exploitation	
Superficie cadastrale du projet :	753 078 m ² , dont 402 897 m ² en extension
Superficie de la zone exploitable :	636 402 m ²
Surface soumise à autorisation de défrichement :	14 980 m ²
Matériaux à extraire :	Gisement des calcaires de l'Oxfordien supérieur et Kimméridgien inférieur de Levroux
Epaisseur du gisement :	9 m en moyenne et 15 m au maximum
Cote minimale de fond de gisement :	+ 133,2 m NGF (1 m au-dessus de la cote des plus hautes eaux connues - PHEC)
Gisement exploitable :	4 750 000 m ³ , soit 7 124 000 tonnes de produits finis
Production maximale :	400 000 tonnes par an de produits finis
Production moyenne :	350 000 tonnes par an de produits finis
Durée de la demande :	21 ans, dont 20 ans d'extraction et 1 an pour la remise en état du site
Mode d'exploitation :	Extraction à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet de déroctage spécifique à l'extraction, travaillant en rétro en haut du front d'extraction, sur un à trois fronts suivant l'épaisseur du gisement de hauteur maximale de 5 mètres et séparés par des banquettes de largeur minimale de 5 mètres. L'extraction s'effectue en fouille sèche et sans utilisation d'explosifs. Les produits finis issus du traitement des matériaux extraits de la carrière sont et seront réceptionnés sur une plateforme de stockage. Le remblayage de la carrière dans le cadre de la remise en état est coordonné à l'extraction.
Installations de traitement :	Puissance électrique totale installée de 791,5 kW et comprenant : Installation de traitement fixe principale sur la plateforme technique : scalpage, broyage et criblage des matériaux, calcaires de Levroux ; 531 kW. Installation de traitement fixe secondaire dans le hangar sur la plateforme technique : station de criblage et broyage pour la production des amendements pour l'agriculture ; 109,5 kW. Installation mobile de criblage des matériaux extérieurs au site en provenance de la carrière des Veaux, Lavaux, sur la plateforme technique ; 151 kW.
Station de transit :	18 000 m ²
Destination des matériaux :	Graves, gravillons, sable, sable calcaire concassé commercialisé seul ou en mélange. L'ensemble des produits fabriqués sur la carrière est certifié CE4. Les granulats obtenus sont des produits à destination des chantiers du bâtiment et des travaux publics (environ 80 à 90% de la production totale) et à destination de l'agriculture pour l'amendement agricole des sols (environ 10 à 20% de la production totale).
Accueil des déchets inertes extérieurs :	74 300 tonnes par an en moyenne 120 000 tonnes par an au maximum
Remise en état	
Reconstitution de parcelles agricoles par remblayage partiel du fond de fouille dans le secteur ouest du site, reboisement de terrains restitués au milieu naturel et conservation d'une zone au nord comprenant le hangar de stockage, l'aire en enrobés attenante et les pistes associées ainsi que l'accès principal, sur le secteur est de la carrière. La remise en état du site est coordonnée à l'avancement de l'exploitation.	

Principales caractéristiques de la demande

III. L'EXPLOITATION

Le principe général d'exploitation de la carrière restera similaire à celui actuellement existant. L'extraction s'effectuera à ciel ouvert à l'aide d'une pelle hydraulique munie d'un godet de déroctage, sans utilisation d'explosifs, en fouille sèche, et sans pompage d'exhaure. Les matériaux seront ensuite traités dans les installations existantes.

L'extraction est réalisée à l'aide d'une pelle hydraulique travaillant en rétro en haut du front d'extraction, sur un à trois fronts suivant l'épaisseur du gisement de hauteur maximale de 5 mètres et séparés par des banquettes de largeur minimale de 5 mètres. L'extraction s'effectue en fouille sèche et sans utilisation d'explosifs.

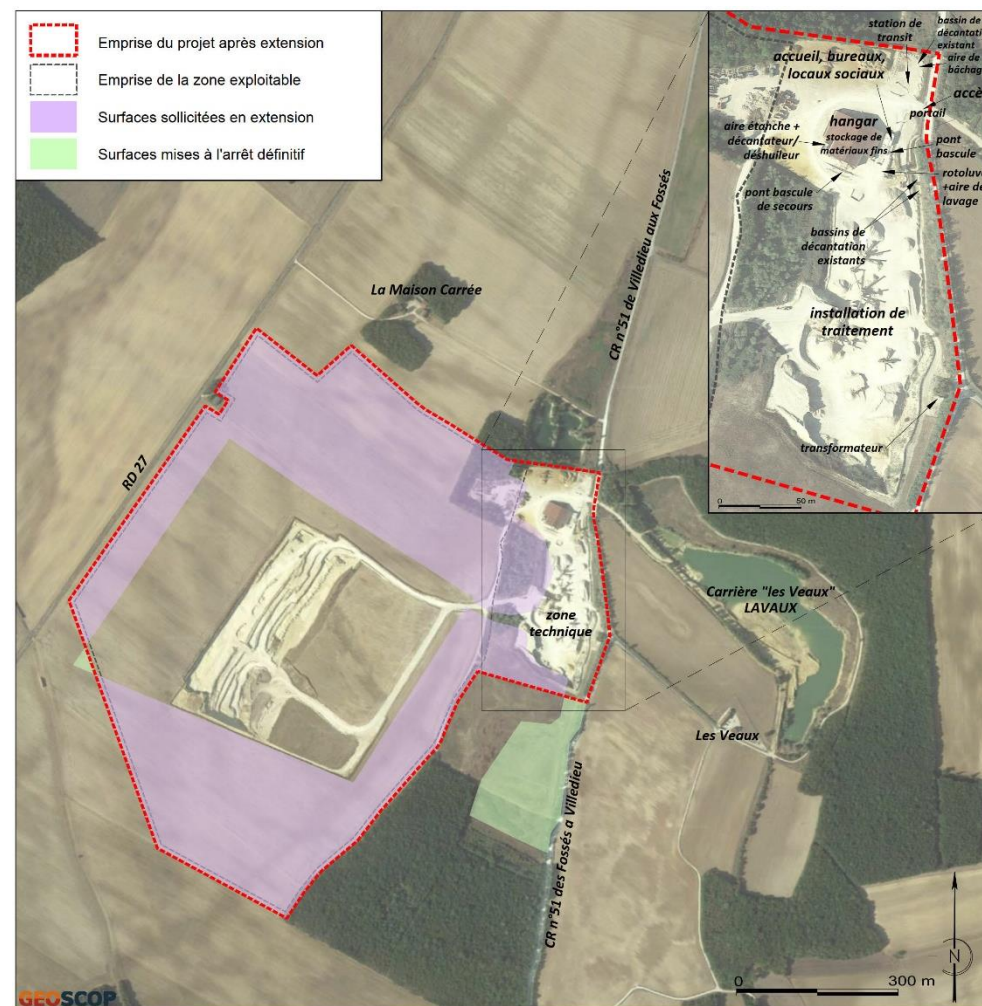
Les matériaux sont et seront traités dans les installations existantes, qui elles-mêmes resteront à leur emplacement actuel.

Les produits finis issus du traitement des matériaux extraits de la carrière sont et seront réceptionnés sur une plateforme de stockage. Dans le cadre du projet, la superficie de la station de transit est augmentée à 18 000 m² et comprend une plateforme de stockage des produits finis pour commercialisation sur la plateforme technique (matériaux extérieurs en provenance de la carrière de Saint-Genou et de la carrière des Veaux, département de l'Indre).

De plus, comme à l'actuel, la carrière continuera à recevoir des déchets inertes extérieurs, utilisés pendant la remise en état (remblayage partiel de la carrière), pour la reconstitution progressive de terres agricoles sur le secteur ouest du site, à hauteur de 120 000 tonnes par an au maximum (et 74 300 tonnes par an en moyenne).

L'accès au site s'effectue soit depuis le nord via la route départementale n°27 puis par le chemin rural n°51, soit depuis le sud via la route départementale n°925 puis par le chemin rural n°51. L'entrée principale de la carrière se situe au nord-est du site. Un portail est existant et interdit l'accès à la carrière en dehors des heures de travail. **Cet accès demeurera inchangé et interdit à toute personne extérieure à l'entreprise en dehors des horaires de fonctionnement.**

Le projet nécessite un dossier de défrichement pour une superficie totale de 14 980 m². Le défrichement aura lieu majoritairement à l'horizon n+5 ans, l'année n correspondant à la date d'obtention de l'arrêté préfectoral d'autorisation environnementale. Le projet ne nécessite pas de dossier de dérogation relative aux espèces protégées.



Configuration du projet

IV. DESCRIPTION DU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET

Le projet de renouvellement et d'extension de la carrière s'insère dans :

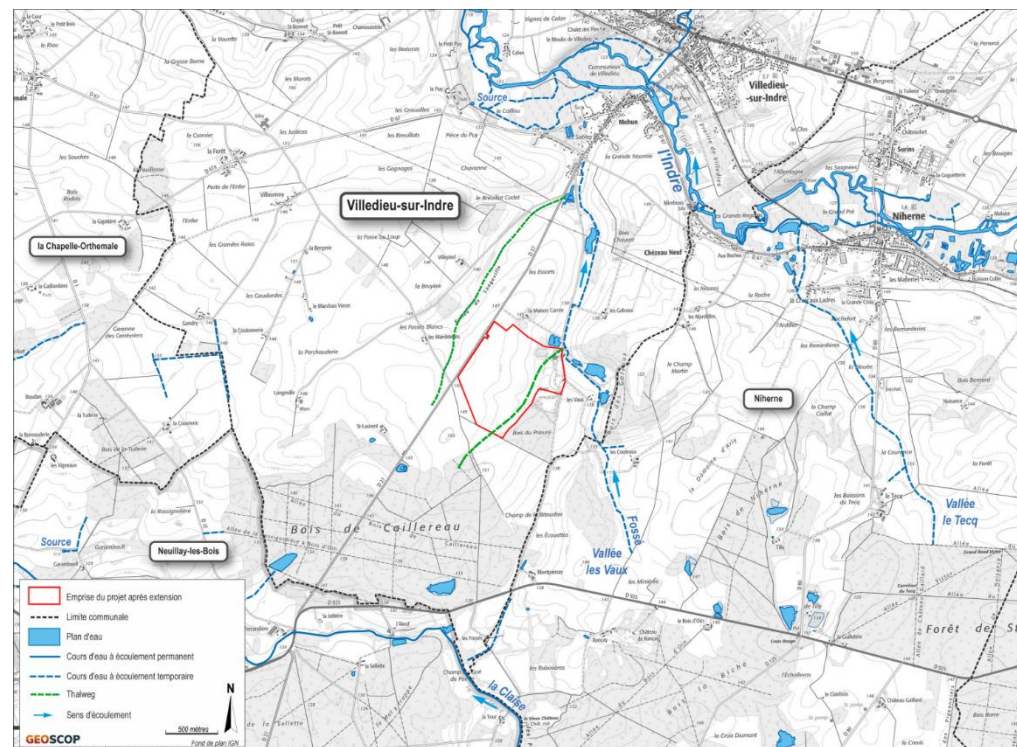
- ◆ Un milieu humain relativement peu sensible à sensible :
 - Urbanisation faible avec la présence de deux habitations autour du projet d'extension : une habitation au lieu-dit « la Maison carrée », à 110 mètres de l'emprise et à 120 mètres de la zone exploitable, et une habitation au lieu-dit « les Veaux », à 265 mètres de l'emprise et à 490 mètres de la zone exploitable.
 - Aucun établissement recevant du public accueillant des populations sensibles n'est présent dans un rayon de 1 kilomètre autour de la carrière et son projet d'extension.
 - La carrière et les terrains de l'extension sollicitée sont relativement éloignés des attraits touristiques de la commune.
 - Les parcelles concernées par le projet sont occupées par des cultures de plein champ selon le RPG 2018 sur environ 35,4 hectares, soit environ 0,75 % de la SAU de la commune de Villedieu-sur-Indre.
 - Dans le cadre de l'exploitation actuelle, près de 12 hectares de surfaces agricoles sont en cours de réaménagement. La surface exploitable du projet est de 63ha 64a 02ca dont environ 43,6 hectares actuellement en culture. Ces 43,6 hectares ne seront affectés que de façon temporaire par l'activité de la carrière. Le phasage et le réaménagement coordonné à l'exploitation permettront une restitution progressive des terres agricoles. Du fait du réaménagement coordonné à l'extraction, la surface agricole sera impactée de manière limitée et progressive.



Habitats proches

◆ Un milieu physique relativement peu sensible :

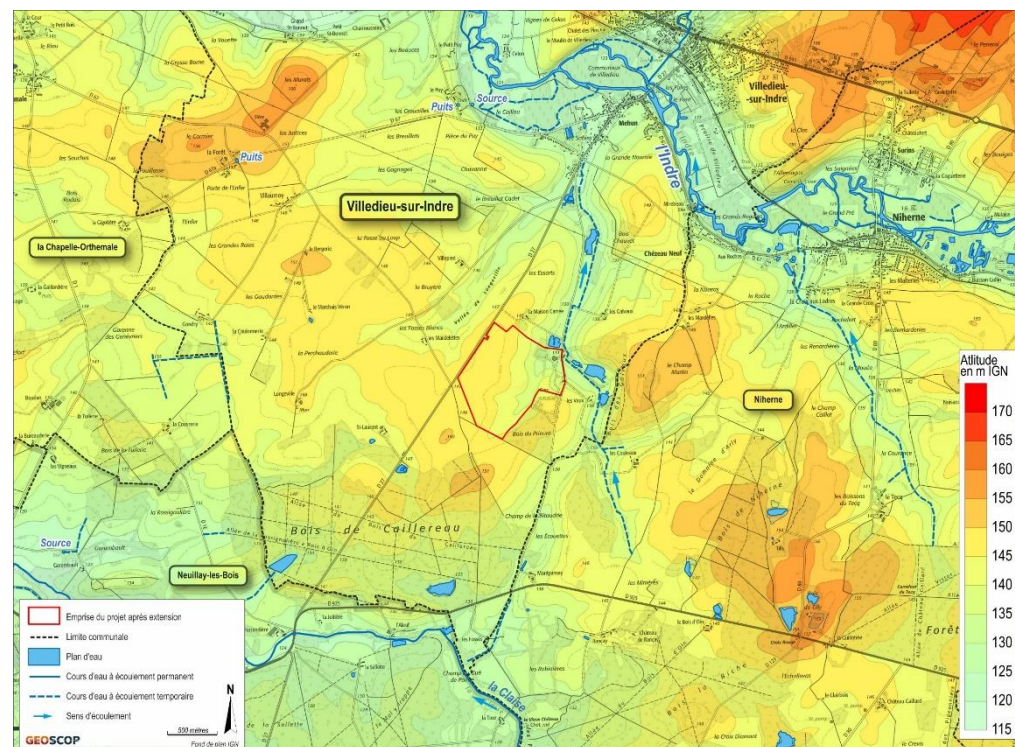
- Le gisement est constitué par le calcaire de Levroux, affleurant dans le secteur de la carrière. Il s'agit d'un calcaire argileux, sublithographique, fossilifère, comprenant quelques bancs de marnes.
- Aucune zone humide n'est présente dans l'emprise du projet.
- La carrière se situe dans le bassin hydrographique de la Loire, et plus précisément dans le bassin versant de l'Indre.
- Autour de la carrière, le réseau hydrographique est constitué par un fossé d'environ 3,7 kilomètres important (environ 1 mètre de profondeur), sec en été.
- L'emprise de la carrière actuelle et de son projet d'extension est éloignée des zones concernées par un aléa inondation.
- Le système aquifère concerné par la carrière est celui de l'Oxfordien supérieur. Au droit de la carrière, la nappe est libre. L'activité de la carrière se déroule hors d'eau et n'atteint donc pas la nappe du Jurassique supérieur.
- L'emprise du projet est située à l'extérieur des périmètres de protection des deux sources de la commune de Saint-Maur, et à l'extérieur des périmètres de protection des captages de la Gare (commune de Buzançais), du forage de la Grosse Planche (commune de Saint-Lactencin) et du forage de Chezelles (commune de Chezelles).
- Un forage d'eau pour prélèvement est existant sur le site de la carrière. Il est situé en bordure est du hangar et est équipé d'une pompe. Ce forage permet d'apporter l'eau nécessaire au fonctionnement de la carrière, et est uniquement lié à l'alimentation du lave-roues dynamique présent en amont de la bascule existante, au lavage des engins et des bennes des camions sur place sur une aire étanche dédiée et à l'utilisation de l'eau par le personnel (toilettes, lavage des mains et machine à laver).
- Le niveau le plus bas de la nappe des calcaires de Levroux est de +132.2 m NGF à l'est et le niveau le plus haut de la nappe des calcaires de Levroux mesuré dans l'emprise de la zone exploitable du projet d'extension est de +132,85 m NGF au sud-ouest. C'est à partir de ces valeurs augmentées de +1 mètre qu'a été définie les cotes minimales d'extraction du gisement sur la carrière du « Bois du Prieuré ». Les cote de remblayage de la carrière ont été déterminée également à partir des valeurs des plus hautes eaux connues, auxquelles ont été rajoutées + 3 mètres (ou au maximum à la cote du terrain naturel initial) conformément à la doctrine régionale « eau et carrières » du Schéma régional des carrières Centre-Val de Loire (annexe n°1 – note n°5).



Réseau hydrographique local

◆ Un milieu naturel relativement peu sensible :

- Le projet se situe à l'extérieur des rayons de protection (500 m) des monuments, parcs et jardins les plus proches.
- Aucun site classé ou inscrit au titre de l'article L.341-1 et suivants du Code de l'environnement n'est relevé sur le territoire communal.
- Aucun indice archéologique n'est répertorié sur les terrains de l'extension projetée. Le projet ne recoupe aucun secteur de vestiges archéologiques identifié au niveau du document d'urbanisme de Villedieu-sur-Indre.
- Au droit du site, les altitudes du projet d'extension et de renouvellement varient d'environ +149,2 m NGF dans le secteur sud-ouest à environ +131,0 m NGF dans l'angle nord-est. La déclivité sur le site d'étude est proche de 18 mètres dans le sens sud-ouest / nord-est.
- La carrière du Bois du Prieuré et les parcelles sollicitées en extension sont situées en bordure d'un plateau agricole légèrement vallonné entaillé de vallées peu marquées par un réseau hydrographique temporaire. La carrière et le projet d'extension se trouvant à flanc de vallée, la topographie du secteur d'étude ainsi que la végétation (bosquets et haies denses, boisement du Bois du Prieuré) jouent un rôle important dans sa visibilité. En ce sens, le bassin visuel de l'exploitation est peu étendu.
- Le secteur est éloigné des zones de protection du milieu naturel (ZNIEFF, zones Natura 2000, Parc Naturel, sites classés et inscrits, ...). La commune de Villedieu-sur-Indre ne fait pas partie de l'emprise du Parc Naturel Régional de Brenne. Elle s'en trouve en extrême limite nord-est, la commune voisine de Neuillay-les-Bois étant, elle, incluse dans la délimitation de ce Parc Naturel Régional. Aucune réserve naturelle, ne se trouve à proximité du projet de la carrière.
- Des mesures d'évitement et de réduction seront prises afin de limiter l'incidence des activités sur le milieu naturel.



Topographie du secteur d'étude

V. LA REMISE EN ETAT DU SITE

Les conditions de remise en état sont détaillées au sein du document n°2a.

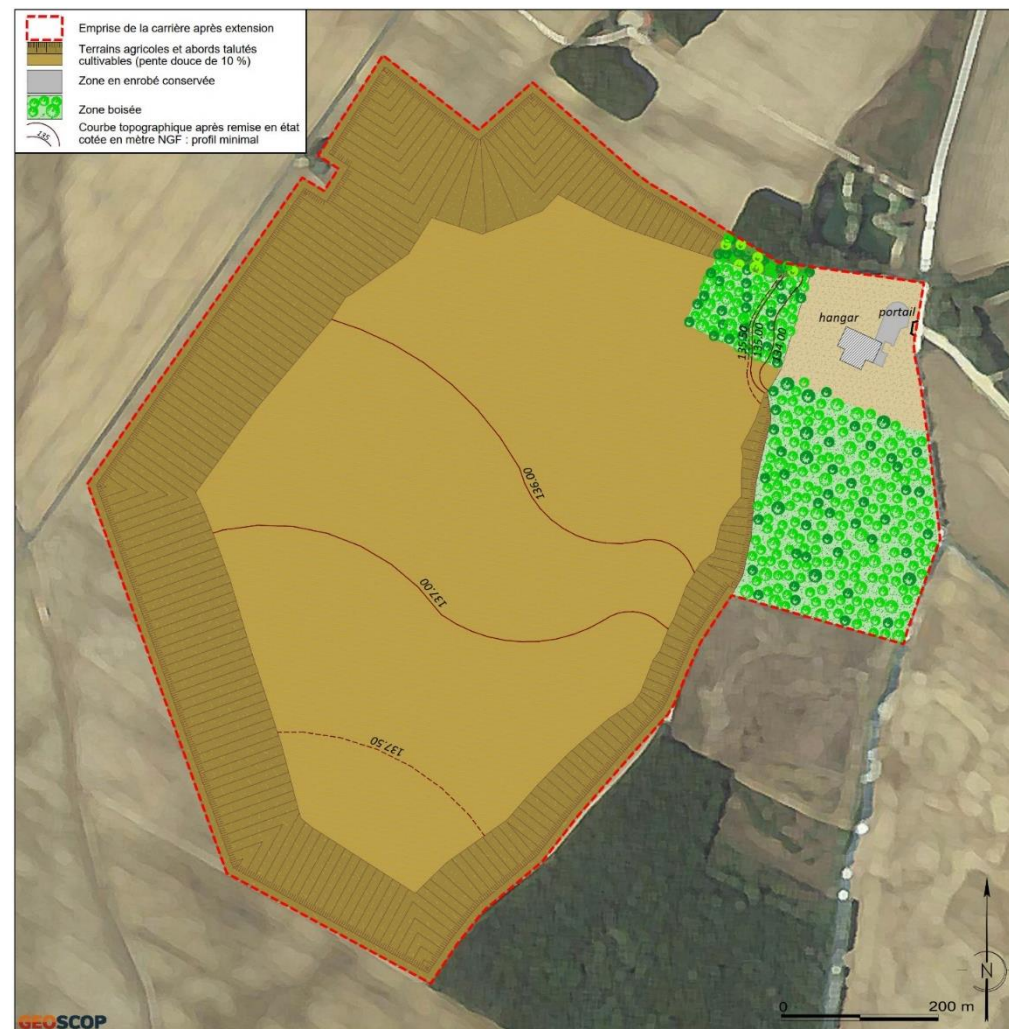
La remise en état prévue en fin d'exploitation du site de la carrière consiste en :

- **Sur le secteur ouest : la reconstitution d'un sol cultivable en fond de fouille et l'aménagement des fronts de taille par talutage pour un retour des terrains à l'agriculture, et un reboisement du secteur défriché dans l'angle nord-est ;**
- **Un reboisement sur le secteur est de la carrière (plateforme technique) ;**
- **La conservation du secteur nord, comme prévu par l'arrêté préfectoral du 29/12/2011 et comprenant le hangar de stockage, l'aire en enrobés attenante et les pistes associées, ainsi que l'accès principal.**

Il est prévu une remise en état coordonnée à l'extraction.

La remise en état choisie a reçu l'avis favorable des propriétaires des parcelles concernées et du maire de la commune de Villedieu-sur-Indre.

Les modalités de remise en état de la carrière ont été fixées non seulement sur la base des souhaits des propriétaires mais également en tenant compte des différentes études réalisées (Institut d'Ecologie Appliquée, Sephy Environnement, Géoscop) en lien avec les sensibilités environnementales.



Plan de remise en état de la carrière